



**DOMUSIMMOBILIER**  
L'immobilier en toute équité

## TARIF DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS

### Vente d'immeubles et terrains à bâtir :

Jusqu'à 50.000 € forfait minimum de 5.000 € T.T.C

<b>Pourcentage du prix de vente</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.*</b>
✓ De 25.001 à 100.000 €	8,33 %	10 %
✓ De 100.001 à 200.000 €	6,67 %	8 %
✓ De 200.001 à 300.000 €	5,42 %	6,5 %
✓ De 300.001 à 500.000 €	4,58 %	5,5 %
✓ Au-delà de 500.001 €	4,17 %	5 %

### Honoraires à la charge exclusive du VENDEUR

Exemple de calcul :

✓ Prix de vente : 350.000 € X 5,5 % = Honoraires T.T.C.

<b>Estimation de valeur vénale et locative :</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.*</b>
Honoraires	200 €	240 €
<b>Divers :</b>		
Consultation / conseils	100 €	120 €

\*Taux actuel de TVA à 20 %

**MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGRÉE,  
LES REGLEMENTS PAR CHEQUE SONT ACCEPTÉS**



**DOMUSIMMOBILIER**  
L'immobilier en toute équité

**LOCATION – LOI ALUR : Décret applicable à compter du**  
**15/09/2014**

## **TARIF DES HONORAIRES DE LOCATIONS**

**Biens < 120m<sup>2</sup>**

### **Location à usage d'Habitation**

Bail soumis à la loi du 6 juillet 1989  
(Vide ou meublé)

#### **Honoraires TTC à la charge du bailleur : en zone tendue**

- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du bailleur : **1€ / m<sup>2</sup>**
- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de réaction du bail : **10€ / m<sup>2</sup>**
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux : **3€ / m<sup>2</sup>**

#### **Honoraires TTC à la charge du locataire : en zone tendue**

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de réaction du bail : **10€ / m<sup>2</sup>**
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux : **3€ / m<sup>2</sup>**

\*Taux actuel de TVA à 20%

Les honoraires sont dus le jour de la signature du bail et le jour de la réalisation de l'Etat des lieux d'entrée.

**MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGRÉE,  
LES REGLEMENTS PAR CHEQUE SONT ACCEPTÉS**



**LOCATION – LOI ALUR : Décret applicable à compter du**  
**15/09/2014**

## **TARIF DES HONORAIRES DE LOCATIONS**

**Biens > 120 m<sup>2</sup> en zone tendue**

### **Location à usage d'Habitation**

Bail soumis à la loi du 6 juillet 1989  
(Vide ou meublé)

#### **Honoraires TTC à la charge du bailleur et du locataire :**

➤ **16 % TTC du loyer annuel hors charges** partagés de moitié entre le bailleur et le locataire, incluant les honoraires de constitution du dossier et de réaction du bail ainsi que les honoraires de réalisations de l'Etat des lieux.

#### **Honoraires TTC à la charge du bailleur uniquement :**

➤ Honoraires d'entremise et de négociation : **1€ / m<sup>2</sup>**

\*Taux actuel de TVA à 20%

Les honoraires sont dus le jour de la signature du bail et le jour de la réalisation de l'Etat des lieux d'entrée.

**MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGRÉE,  
LES REGLEMENTS PAR CHEQUE SONT ACCEPTÉS**



## TARIF DES HONORAIRES DE LOCATIONS

### Location à usage Professionnel

- **15% HT** du montant du loyer annuel HT à la charge du propriétaire  
Et
- **15% HT** du montant du loyer annuel HT à la charge du locataire
- État des lieux :
  - Jusqu'à 300 m<sup>2</sup> : **300€ HT**
  - Au-dessus de 300 m<sup>2</sup> : **600€ HT**

### Location Commerciale ou industrielle :

- **15% HT** du montant du loyer annuel HT à la charge du propriétaire  
Et
- **15% HT** du montant du loyer annuel HT à la charge du locataire
- État des lieux :
  - Jusqu'à 300 m<sup>2</sup> : **300€ HT**
  - Au-dessus de 300 m<sup>2</sup> : **600€ HT**

\*Taux actuel de TVA à 20 %

Les honoraires sont dus le jour de la signature du bail et le jour de la réalisation de l'Etat des lieux d'entrée.

**MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGREE,  
LES REGLEMENTS PAR CHEQUE SONT ACCEPTEES**

## TARIFS DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE GEST'IN

Tarifs en vigueur au 01 Janvier 2024 (taux de T.V.A. : 20 %)	HT	TTC
<b>Honoraires De Gestion Courante • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	<b>6 %</b>	<b>7,20 %</b>
<b>Honoraires complémentaires • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	Des sommes encaissées	
	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Constitution et envoi du dossier pour la demande d'autorisation préalable de mise en location	<b>50€</b>	<b>60€</b>
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	<b>50€</b>	<b>60€</b>
Clôture de compte propriétaire	<b>50€</b>	<b>60€</b>
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (hors meublé) (par an)	Forfait par lot	
	<b>38,33 €</b>	<b>46€</b>
	Forfait par lot secondaire isolé	
	<b>20,83€</b>	<b>25€</b>
Production des revenus locatifs fonciers (location nue) / Production et télétransmission des revenus locatifs BIC (location meublée)	Forfait par lot	
	<b>333,33€</b>	<b>400€</b>
	Forfait par lot secondaire	
	<b>166,66€</b>	<b>200€</b>
Réponse d'expert à une question fiscalité	<b>166,66€</b>	<b>200€</b>
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	<b>600€</b>	<b>720€</b>
Définir les travaux à réaliser, passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% H.T du montant des travaux T.T.C 2 % H.T du montant des travaux T.T.C si présence de maître d'œuvre ou architecte	
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises), suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	<b>50 € / heure</b>	<b>60 € / heure</b>
<b>Garanties Loyers Impayés A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	% TTC du quittancement annuel	
Pack SÉRÉNITÉ : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	<b>2,80 % TTC</b>	
<b>Propriétaire Non Occupant (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	Lot d'habitation	
	<b>95 € TTC (appartement &lt; 200 m<sup>2</sup>)</b>	<b>160€ TTC (maison &lt; 200 m<sup>2</sup>)</b>
	Autre lot	
	<b>60 € TTC (garage et box)</b>	<b>235 € (local commercial &lt; 200 m<sup>2</sup> - au-delà sur devis)</b>

### Autres honoraires

Pour l'avenant à bail, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	<b>283.33€</b>	<b>340€</b>
--	----------------	-------------

SAS C&M GESTION - GESTIN

55 Avenue Jean Kuntzmann - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN • 490 072 337 RCS GRENOBLE - Capital social 8 000 € • Carte professionnelle gestion immobilière CPI 3801 2016  
000 010 069 délivrée par la CCI de l'Isère • Garantie Financière GALIAN Assurances - 89 Rue de la Boétie - 75008 PARIS  
Association Nationale des Médiateurs (ANM) - 2 rue de Colmar - 94300 VINCENNES • Tel. 04 28 700 639 - e-mail : contact@gestin.immo - gest-in.fr